

enquête spéciale que l'ancien surintendant ou moi-même devons effectuer à la demande du comité consultatif est confiée à la direction elle-même. Donc, nous faisons en effet au sein du ministère des recherches statistiques qui ne sont pas prévues dans d'autres crédits affectés à la direction. On ne précise pas le genre de recherches que nous menons. Elles ne relèvent d'aucun compte spécial. Elles sont englobées dans les fais généraux. La direction s'occupe donc de recherches.

M. Otto: Monsieur Landry, votre réponse me rappelle qu'on a prétendu tant de fois que le Bureau fédéral de la statistique était un organisme de recherches. C'est faux, il ne fait que rapporter des faits.

• 0945

Je vais exprimer ma question sous cette forme. Votre ministère ne reçoit-il pas toujours un rapport sur n'importe quelle faillite?

M. Landry: De qui?

M. Otto: De quelqu'un.

M. Landry: Oui.

M. Otto: De qui recevez-vous le rapport?

M. Landry: Des syndicis.

M. Otto: Du syndic des faillites.

M. Landry: Oui.

M. Otto: A-t-on tenté, ou s'efforce-t-on d'enquêter sur le rapport des syndicis?

M. Landry: Oui, nos fonctionnaires s'en chargent au bureau. Nous avons aussi des administrateurs séquestres à Montréal, à Toronto et à Vancouver et, depuis le 1^{er} juillet, ils font partie de notre personnel et nous envoient des rapports sur la cause de la faillite, sur la liquidation des biens et sur toute autre question rattachée à la faillite. Les administrateurs séquestres ont le privilège, ou reçoivent de moi l'ordre, de mener tout autre enquête nécessaire afin de déterminer les causes d'une faillite et les modalités de la disposition des biens.

M. Otto: Sur cent rapports que vous recevez des syndicis, dans quel pourcentage faites-vous des enquêtes et dans quel pourcentage acceptez-vous le rapport tel quel?

M. Landry: Nous faisons un minimum d'enquête sur tous les rapports. Nous ne nous contentons pas de les classer.

M. Otto: Expliquons-nous sur le mot «enquête». J'entends, par enquête, une nouvelle vérification des faits ou des allégations, non pas la simple lecture du rapport. Combien d'allégations ou de déclarations faites par des syndicis subissent une nouvelle vérification à partir du début?

M. Landry: Je vous informe, si vous voulez le savoir, que nous menons présentement 300 enquêtes. Ce sont des enquêtes spéciales où nous nous donnons la peine d'enquêter sur des faillites. Ce sont des enquêtes approfondies.

M. Otto: Bien sûr, je veux savoir si on accepte d'office l'opinion des syndicis ou s'ils font l'objet d'une enquête, car il y a lieu de répéter ce que le ministre et moi-même avons dit lors de la dernière séance: ce n'est pas toujours le failli qui a tort; il se laisse entraîner dans beaucoup de cas par les avocats et les syndicis qui pensent que tout argent au fond de la caisse doit être réparti entre le syndic et l'avocat plutôt qu'entre les créanciers. Voilà pourquoi je vous pose cette question. Quels efforts a-t-on faits? Vous avez répondu avec assez de précision en disant qu'il y a présentement 300 enquêtes en cours.

Je veux poser une dernière question. Une de ces enquêtes a-t-elle entraîné des poursuites judiciaires ou une inculpation contre un syndic ou un administrateur de faillite quelconque?

M. Landry: Oui, en effet. J'ai appris qu'en 1967, on a porté 101 accusations contre diverses personnes mêlées à des faillites, dont des syndicis et d'autres personnes.

M. Otto: Merci.

M. J. F. Grandy (Sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, j'ai quelque chose à ajouter. Une remarque faite par Monsieur Otto pourrait avoir laissé une impression trompeuse quant à la compétence de certains membres du comité consultatif. Je tiens à préciser que monsieur Tassé, président du comité, a été surintendant des faillites de 1965 jusque vers la fin de l'année dernière et qu'il a été l'auteur de la réforme et de la consolidation de la direction; à mon avis, il a plus d'expérience que n'importe qui au Canada dans l'administration des faillites et je dois dire qu'il s'y connaît très bien en la matière. Ce n'est sûrement pas l'impression qu'a voulu laisser M. Otto.